

Session des 24, 25 & 26 mai 2016

Point 8 de l'ordre du jour

Rapporteur : Thierry CADART

RAPPORT FINANCIER 2015

Ce rapport rend compte des opérations de gestion financière des budgets qui relèvent de la responsabilité statutaire du Conseil National : la perception et la ventilation des cotisations ainsi que l'utilisation des différentes parts nationales de cotisations selon leur objet et leur budget spécifiques.

Ce rapport présente et commente les résultats de l'exercice 2015 ; les données des exercices antérieurs sont rappelées pour mémoire.

I - PERCEPTION ET VENTILATION DES COTISATIONS

Recettes cotisations

➤ Adhérents salariés

La recette des cotisations réglées par les salariés est de **81 652 708,60 €**, pour **6 518 350 cotisations**.

Le nombre des cotisations réglées **augmente** de **1,09 %** par rapport à 2014.

La valeur de la cotisation moyenne, calculée sur la base de la collecte déclarée par les syndicats, est de **12,5266 €**, soit une augmentation de **1,55 %** par rapport à 2014.

Le salaire moyen de base a augmenté de **1,2 %** (en glissement annuel).

➤ Adhérents retraités

La recette versée par les adhérents retraités, pour 435 896 cotisations mensuelles réglées, est de **3 768 319,23 €** répartis selon le tableau page suivante. La cotisation moyenne réelle pour les retraités est de 8,6450 €.

Le nombre de cotisations réglées par les retraités augmente de 0,39 % ; la cotisation moyenne augmente elle de 1,55 %.

Dans leur ensemble, les recettes cotisations (collecte répartie) augmentent de 2,71 % par rapport à la clôture 2014.

PERCEPTION ET VENTILATION DES COTISATIONS

Valeur en €

COTISATIONS Salariés	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FEDERATIONS	16 096 165,79	16 545 563,93	17 276 470,82	17 861 394,69	18 462 085,38	18 857 924,66	18 991 200,83	19 079 560,70	19 603 937,63
SYNDICATS	19 186 777,88	19 784 558,96	20 597 952,15	21 398 083,94	21 935 460,66	22 396 643,68	22 650 610,34	22 728 099,59	23 387 660,46
REGIONS	12 550 180,22	12 900 800,69	13 470 976,24	13 926 806,85	14 395 649,40	14 703 947,30	14 807 692,80	14 876 267,26	15 285 530,75
CONFEDERATION	5 576 509,72	5 732 196,33	5 985 504,69	6 187 847,91	6 396 124,46	6 533 351,70	6 579 409,27	6 610 241,50	6 791 468,87
FDS INFORMATION	5 773 070,77	5 934 343,89	6 196 574,13	6 406 790,74	6 622 037,57	6 764 453,72	6 812 004,83	6 843 650,34	7 031 344,15
SSM	553 282,95	568 578,18	593 866,98	614 061,24	635 016,51	648 387,63	653 081,69	655 736,99	673 997,39
FDS ORGA	900 298,13	925 848,03	966 673,06	998 966,57	1 033 115,54	1 055 257,38	1 062 553,54	1 067 103,95	1 097 038,31
CNAS	5 449 715,71	5 602 113,46	5 849 371,15	6 047 418,10	6 251 125,78	6 384 925,61	6 430 392,61	6 460 008,74	6 637 635,81
UCC	780 000,00	788 114,04	822 618,19	851 624,24	880 260,45	899 138,42	905 494,82	909 690,00	934 693,09
Collecte répartie	66 866 001,17	68 782 117,52	71 760 007,41	74 292 994,28	76 610 875,74	78 244 030,10	78 892 440,73	79 230 359,07	81 443 306,44
Collecte des syndicats			71 760 670,05	74 476 351,15	76 655 000,88	78 274 334,98	79 176 563,14	79 537 561,92	81 652 708,60
Nb cotisations mensuelles	6 066 699	6 107 177	6 244 658	6 383 173	6 473 155	6 509 916	6 478 985	6 447 758	6 518 350
Valeur moyenne mensuelle	11,0357	11,2649	11,4913	11,6676	11,8420	12,0240	12,2205	12,3357	12,5266

COTISATIONS Retraités	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CONFEDERATION	183 552,16	192 821,66	204 806,45	214 216,51	222 002,03	229 451,17	235 715,08	240 062,55	244 319,71
FDS INFORMATION	395 318,31	415 320,81	441 170,08	461 386,10	478 205,19	494 232,90	507 643,36	517 031,07	526 213,65
CNAS	84 722,58	88 991,46	94 545,45	98 859,24	102 472,54	105 903,92	108 771,31	110 804,78	112 766,30
UFR	255 949,66	265 650,07	285 123,90	301 672,36	315 067,85	326 579,04	338 083,48	337 743,81	340 048,22
DS	167 582,63	179 307,23	187 561,33	192 666,82	197 294,86	202 940,54	205 816,99	216 193,24	223 783,26
UCR	480 040,89	504 312,27	535 715,53	560 245,34	580 677,73	600 136,82	616 414,68	627 792,43	638 979,95
UTR	1 057 982,83	1 112 718,71	1 184 506,85	1 241 582,94	1 287 788,18	1 333 000,57	1 374 301,56	1 386 038,32	1 413 120,79
URR	197 578,54	207 660,41	220 564,03	230 671,57	239 102,60	247 094,51	253 843,63	258 515,54	263 106,83
Collecte répartie	2 822 727,60	2 966 782,63	3 153 993,62	3 301 300,89	3 422 610,97	3 539 339,47	3 640 590,08	3 694 181,73	3 762 338,69
Collecte des UTR			3 158 683,72	3 310 874,21	3 434 088,95	3 554 660,78	3 664 803,96	3 696 095,30	3 768 319,23
Nombre de cotisations	403 057	409 910	420 202	429 636	436 239	438 889	438 948	434 188	435 896
Valeur moyenne mensuelle	7,0034	7,2389	7,5171	7,7062	7,8720	8,0992	8,3491	8,5127	8,6450

La différence entre la collecte des syndicats et des UTR et la collecte répartie s'explique par des frais payés par le SCPVC (frais bancaires, impayés, prélèvements, virements et régularisation d'exercice antérieur avec les organisations)

II - A) BUDGET CONFEDERAL

La hausse des recettes cotisations est due en 2015 à la revalorisation des cotisations des salariés par les syndicats (1,85 %) et l'augmentation du nombre de cotisations des salariés (+1,09 %), les recettes augmentent de 2,7 %.

Toutefois, à la clôture, le budget prévu lors de son adoption est en déficit de 2 707 645,21 €. Ceci s'explique par une augmentation des charges plus importante, non couvertes par la hausse des recettes cotisations.

Lors de son adoption par le Bureau National, le budget n'intègre pas la totalité des subventions perçues par la Confédération conformément à la politique financière, pour garder une volonté de prudence. En effet, lors de la construction du budget ne sont intégrées que les subventions jugées stables et pérennes.

A la clôture, après reversement aux organisations, le reliquat de l'ensemble des subventions versées à la Confédération a été réintégré, ce qui permet d'éviter de prendre dans les réserves les sommes nécessaires à l'équilibre budgétaire (réserve de financement et MAD) ; son montant est de 12 158 600,05 €. Cette augmentation par rapport aux années antérieures est due à la mise en œuvre de la loi de mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Les ressources non consommées sont affectées dans les réserves pour les différents projets de la Confédération, validés par le Bureau National.

Résultat avant versement de la totalité des subventions :

Il est fait appel à un apport de la réserve des détachés pour tenir compte de la perte du droit syndical. L'apport est de 2 927 841,14 €.

Le résultat dégagé sans la totalité des subventions est de - 2 707 645,21 €.

Résultat après versement de la totalité des subventions :

Les ressources non consommées, avec l'ensemble des subventions perçues après reversement, est de : 7 369 258,91 €.

BUDGET CONFEDERAL REALISE

Valeur en €

	2012 ⁽¹⁾	2012 ⁽²⁾	2013 ⁽¹⁾	2013 ⁽²⁾	2014 ⁽¹⁾	2014 ⁽²⁾	2015 ⁽¹⁾	2015 ⁽²⁾
<u>RECETTES</u>								
Cotisations Salariés	6 533 351,70	6 533 351,70	6 579 409,27	6 579 409,27	6 610 241,50	6 610 241,50	6 791 468,87	6 791 468,87
Cotisations Retraités	229 451,17	229 451,17	235 715,08	235 715,08	240 062,55	240 062,55	244 319,71	244 319,71
Reversements CESE	627 746,60	627 746,60	620 168,77	620 168,77	599 006,37	599 006,37	592 460,56	592 460,56
Dotations (conseillers techniques)	650 434,09	650 434,09	658 140,53	658 140,53	597 688,77	597 688,77	678 221,27	678 221,27
Recettes complémentaires	150 000,00	150 000,00	200 000,00	200 000,00	224 631,72	224 631,72	200 000,00	200 000,00
Produits financiers	1 861 400,00	0,00	1 861 400,00	0,00	1 861 400,00	0,00	1 861 400,00	0,00
Valorisation MAD	1 925 582,72	1 925 582,72	1 839 607,13	1 839 607,13	1 800 490,77	1 800 490,77	1 811 426,36	1 811 426,36
Apport réserves des détachés	2 546 577,28	0,00	2 782 544,47	0,00	2 901 048,93	0,00	2 927 841,14	0,00
Affectation subventions à la clôture		8 864 023,88		7 075 289,19		7 894 315,20		12 158 500,05
TOTAL RECETTES	14 524 543,56	18 980 590,16	14 776 985,24	17 208 329,96	14 834 570,61	17 966 436,88	15 107 137,90	22 476 396,81
<u>DEPENSES</u>								
INFORMATION	260 989,93	260 989,93	279 744,40	279 744,40	318 249,78	318 249,78	296 958,83	296 958,83
FONCTIONNEMENT STRUCTURES	551 753,38	551 753,38	561 841,58	561 841,58	609 283,73	609 283,73	585 831,34	585 831,34
FONCTIONNEMENT GENERAL	782 634,72	782 634,72	857 486,55	857 486,55	863 666,08	863 666,08	1 067 048,87	1 067 048,87
INTERNATIONAL	467 758,90	467 758,90	443 670,32	443 670,32	451 672,33	451 672,33	502 875,75	502 875,75
CHARGES DE GESTION	134 810,33	134 810,33	144 183,07	144 183,07	188 590,84	188 590,84	121 478,69	121 478,69
PERSONNEL	10 880 606,96	10 880 606,96	10 794 348,48	10 794 348,48	12 238 890,64	12 238 890,64	12 799 872,23	12 799 872,23
LOYERS	1 045 907,28	1 045 907,28	1 151 662,89	1 151 662,89	1 285 389,50	1 285 389,50	1 238 414,86	1 238 414,86
INFORMATIQUE	859 883,34	859 883,34	1 053 465,60	1 053 465,60	1 122 225,92	1 122 225,92	1 202 302,54	1 202 302,54
TOTAL DEPENSES	14 984 344,84	14 984 344,84	15 286 402,89	15 286 402,89	17 077 968,82	17 077 968,82	17 814 783,11	17 814 783,11
RESUTAT	-459 801,28	3 996 245,32	-509 417,65	1 921 927,07	-2 243 398,21	888 468,06	-2 707 645,21	4 661 613,70

(1) Sans reprise subventions à la clôture

(2) Avec reprise subventions à la clôture

II – B) BUDGET PRESSE

Le résultat déficitaire de l'activité presse provient en partie de la baisse de la part information affectée à ce budget :

	2014	2015
PRESSE		
<i>Magazine</i>	71%	60 %
<i>Syndicalisme Hebdo</i>	19%	14 %
<i>PRE</i>	10%	13,5%
GESTION DES COTISATIONS		12,5%
TOTAL	100%	100%

La diffusion de l'Hebdo ne permet pas de combler la perte des ressources due à la baisse de la part affectée.

Le Portail de Ressources Etendu lancé en juin 2008 affiche un résultat positif cette année. Il bénéficie de 13,5 % de la part information (au lieu de 10 % précédemment). Le taux de TVA applicable n'est plus de 2,10 % depuis 2013 (20 % dorénavant).

Cfdt Productions n'a pas un chiffre d'affaires suffisant pour permettre de couvrir la totalité de ses frais fixes, ce qui explique son résultat déficitaire.

L'augmentation des frais généraux est due à l'affectation directe de charges salariales informatiques et au transfert du coût du magazine et de l'hebdo vers le portail. Ces transferts font suite à la réorganisation du service Information-Communication.

BUDGET PRESSE REALISE

NB : Cette activité étant assujettie à la TVA, les recettes et les dépenses sont présentées hors taxes, y compris les recettes cotisations qui supportent une TVA de 2,10 % pour les titres CFDT Magazine et Syndicalisme Hebdo, et de 20 % pour le PRE.

Valeur en €

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
CFDT Magazine	3 841 632,77	3 982 223,16	4 146 619,83	4 349 106,97	4 186 300,38	4 549 763,01	4 590 999,44
Syndicalisme Hebdo	1 778 798,63	1 825 491,42	1 825 524,23	1 881 915,53	1 840 219,00	1 987 698,38	1 879 068,30
La Revue	193 438,37	218 806,68	213 212,16	164 472,41	111 926,84		
Action Juridique	242 070,63	241 452,20	186 909,54	252 590,39	226 057,86	219 763,32	244 011,29
Social Actualité	272 881,41	297 622,66	291 983,68	313 618,23	147 232,76		
CFDT : La Revue					194 021,17	390 764,00	322 756,51
PRE	482 875,49	460 830,00	387 635,63	451 672,67	770 912,07	939 387,74	848 964,50
<i>Sous-total Presse</i>	<i>6 811 697,30</i>	<i>7 026 426,12</i>	<i>7 051 885,07</i>	<i>7 413 376,20</i>	<i>7 476 670,09</i>	<i>8 087 376,46</i>	<i>7 885 800,03</i>
CFDT Productions	561 891,99	483 444,76	526 188,07	691 633,98	487 799,10	563 888,79	557 109,14
Audiovisuel	262 484,23	215 726,40	272 592,00	128 220,16	171 502,80	241 812,44	255 259,41
Agenda	416 385,96	429 487,57	449 332,32	456 246,00	451 285,00	430 187,00	400 989,00
<i>Sous-total autres Presse</i>	<i>1 240 762,18</i>	<i>1 128 658,73</i>	<i>1 248 112,39</i>	<i>1 276 100,13</i>	<i>1 110 586,90</i>	<i>1 235 888,23</i>	<i>1 213 357,55</i>
TOTAL DEPENSES	8 052 459,48	8 155 084,85	8 299 997,46	8 689 476,34	8 587 256,99	9 323 264,69	9 099 157,58
COTISATIONS Salariés (HT)	6 069 122,56	6 275 015,42	6 485 835,03	6 625 321,95	6 598 677,45	6 602 904,78	5 887 201,21
COTISATIONS Retraités (HT)	432 096,06	451 896,28	468 369,43	484 067,49	491 745,78	498 842,78	440 587,97
ABONNEMENTS VENTES	1 693 029,66	1 888 990,50	1 740 277,87	1 544 747,29	1 599 696,17	1 619 134,00	1 449 496,16
SUBVENTIONS	315 452,01	315 550,20	312 072,48	266 974,53	293 975,84	310 069,05	352 577,80
DIVERS	380 365,29	379 309,95	380 751,01	465 891,27	439 177,85	436 613,01	339 514,34
TOTAL RECETTES	8 890 065,58	9 310 762,34	9 387 305,83	9 387 002,53	9 423 273,09	9 467 563,62	8 469 377,32
RESULTAT	837 606,10	1 155 677,49	1 087 308,37	697 526,19	836 016,10	144 298,93	-629 780,26

II – C) BUDGET CNAS

Le budget de la CNAS est alimenté par les cotisations.

La part CNAS est fixée à 8,6% pour la cotisation des salariés et 3% celle des retraités.

Pour 2015, la cotisation moyenne réelle est de 12,5266 € pour les actifs soit une part CNAS de **1,0773 €** ; elle est de 8,6450 € pour les retraités soit une part CNAS de **0,2594 €**. Le montant total de l'exercice 2015 s'établit à **6 750 402,11 €** réparti de la façon suivante :

Cotisation des salariés :	6 637 635,81 €
Cotisation des retraités :	112 766,30 €

Les recettes cotisations sont complétées par des produits financiers provenant d'une réserve de financement constituée à partir des résultats des exercices antérieurs d'un montant de **1 676 900 €**.

Ces recettes complémentaires permettent de financer la prestation « soutien à l'adhérent » et une prestation ouverte aux rétro-adhérents.

Le budget de la CNAS, déduction faite des charges de gestion est affecté en pourcentage pour chacune de ses branches. Cette répartition a été modifiée par le congrès confédéral de Marseille en 2014 et s'établit comme suit :

- 15 % pour la branche « grèves »
- 45 % pour la branche « juridique » :
 - défense du droit syndical
 - défense juridique au titre du fonds tactique
 - soutien aux adhérents
- 10 % pour la branche « actions de proximité »
- 13 % pour la branche « aide aux services aux adhérents » (dont Réponses à la carte)
- 17 % pour la branche « autres prestations » :
 - victimes de la répression syndicale
 - assurances
 - soutien aux rétro-adhérents.

Branche « Action » / « Actions de proximité »

Prestation Action

Cette prestation avait pour objet de contribuer au financement d'actions revendicatives sectorielles innovantes visant à la construction de rapports de force multiformes pour favoriser l'ouverture de négociations à caractère professionnel. Cette prestation a été abandonnée et transformée au congrès de Marseille 2014 en prestation Action de Proximité.

Un dossier relevant de cette branche est toujours en cours. Il a été présenté par une fédération au comité de gestion en 2014. Une provision a été passée en 2014 à hauteur de 89 250,00 € correspondant au solde potentiel de ce projet. Concernant l'exercice 2015, aucun paiement n'a été effectué. Les travaux réalisés dans le cadre de cette action seront traités dans l'exercice 2016. La provision constituée en 2014 n'a donc pas été modifiée.

Le congrès de Marseille ayant adopté la transformation de cette prestation en une aide aux actions de proximité pour les syndicats, ce dossier ouvert en 2014 est le dernier existant au titre de cette prestation, jusqu'à extinction de l'action.

Prestation Action de Proximité

Cette prestation remplace la branche « action » suite à la décision du congrès de Marseille. Les dossiers concernent les projets « négociations de protocoles électoraux » ou « lieux de rencontre ». En 2015, les premiers dossiers ont été déposés concernant cette prestation :

- 15 dossiers « négociations de protocoles » ont été approuvés par le comité de gestion pour un budget prévisionnel total de **97 600 €** sur deux ans. Un acompte de 30% a été versé à l'acceptation des projets, soit **29 280 €** versés à ce titre en 2015.
- 2 dossiers « lieux de rencontre » ont été approuvés par le comité de gestion pour un budget prévisionnel total de **122 850 €** sur trois ans. Un acompte de 30% a été versé à l'acceptation des projets, soit **36 855 €** versés à ce titre en 2015.

Branche « Grève »

La prestation grève a été modifiée par le congrès de Marseille. Les conflits s'étant déroulés en 2014 ont été indemnisés selon les modalités antérieures et ceux s'étant déroulés en 2015 ont été indemnisés selon les nouvelles modalités.

63 dossiers ont été enregistrés en 2015 contre **32 dossiers** en 2014 et **28 dossiers** en 2013. Sur les 63 dossiers indemnisés en 2015, 9 l'ont été selon les anciennes modalités et 54 selon les nouvelles. Au total **685 adhérents** ont été indemnisés pour un montant **130 218 €** (contre 12 065 € versés en 2014). L'ensemble représente **21 194 heures** indemnisées (en comptant 7h/jour pour les anciennes modalités).

Conséquence des nouvelles modalités d'indemnisation de la prestation grève, le nombre de dossiers indemnisés a doublé entre 2014 et 2015 pour une indemnisation qui a quadruplé.

L'objectif statutaire de la réserve grève, défini au congrès de Paris de 1992, soit **10 jours** par adhérent, est loin d'être atteint, du fait de la réforme de l'indemnisation grève adoptée au congrès de Marseille de 2014. Le besoin théorique pour l'année 2015 est en effet de **294 510 769 €** (sur la base de 7 heures/jour) et la réserve constatée est de **113 284 682,68 €** au 31/12/2015.

En vertu des modalités de la nouvelle prestation grève, la réserve permet en 2016 de verser une indemnisation de **27 Heures 30** de grève pour l'ensemble des adhérents de la CFDT.

Branche « Service aux adhérents »

Cette nouvelle branche budgétaire a été créée lors du congrès de Marseille de 2014. Il s'agit d'accompagner les expérimentations de services en direction des adhérents, de leur apporter une aide individuelle concernant des informations ou des réponses à des demandes précises, de les orienter vers les services aptes à traiter un problème particulier en prenant appui sur le réseau CFDT. Le dispositif « **Réponses à la carte** » entre dans ce cadre. Après une période d'expérimentation concernant certaines fédérations et régions, il a été élargi en juin 2015 puis généralisé en octobre pour l'ensemble des adhérents de la CFDT. La CNAS a financé ce dispositif à hauteur de **576 199,84 €**.

Branche « Juridique »

Dossiers juridiques

En 2015, **662** dossiers juridiques, droit syndical et fonds tactique, ont été enregistrés contre **680** en 2014, en diminution par rapport aux deux années précédentes.

Le tableau ci-dessous indique les décisions prises pour ces dossiers à la date du 31/12/2015.

Pris en charge au titre du droit syndical :	25
Pris en charge au titre de l'intérêt général ou collectif :	23
Dossiers en instruction :	595
Dossiers annulés ou sans-suite :	0
Dossiers regroupés :	16
Dossiers en rejet statutaire :	3
Fonds de solidarité :	0

Dossiers soutien à l'adhérent

On distingue la défense des adhérents de plus de 6 mois d'adhésion de la défense des rétro-adhérents en termes de règles et en termes de budget. Seuls les dossiers de soutien des adhérents anciens sont pris en compte dans la branche « juridique », les dossiers de rétro-adhérents relevant de la branche « autres prestations ».

La défense des adhérents peut être assurée soit par un défenseur agréé par la CNAS, soit par un avocat, et chaque instance judiciaire du dossier fait l'objet d'une participation financière de la CNAS. Les syndicats ont de plus en plus recours à des avocats pour la défense de leurs adhérents.

Le nombre de dossiers ouverts en 2015 s'élève à **1455** contre **1479** en 2014. Leur répartition est la suivante :

Pris en charge au titre du soutien à l'adhérent :	584
Dossiers rejetés (conditions d'adhésion non conformes) :	46
Dossiers regroupés :	27
Dossiers annulés ou sans-suite :	11
Dossier défenseur agréé avant notification de prise en charge :	787

Sur les 584 dossiers soutien à l'adhérent déposés en 2015, 14 se sont terminés dans le courant de l'année.

Il faut noter qu'une partie des dossiers reçus font l'objet d'une proposition de requalification en dossier juridique. La mise en place de l'aide à la constitution des dossiers à partir de 2015 a permis à certains syndicats de mieux faire la part, dans ce type de situation, entre ce qui relève de difficultés liées à l'engagement syndical, et ce qui découle d'une relation de travail. La parution d'un « mode opératoire CNAS » en 2016 devrait également limiter à l'avenir le nombre de propositions de requalification de dossier.

Les sommes consacrées à la défense des adhérents s'élèvent à **372 176,20 €** pour les dossiers ouverts en 2015, auxquels il faut ajouter **371 067,67 €** pour les dossiers des années antérieures.

Les dossiers de défense individuelle avec recours à un avocat sont instruits à réception, ils font l'objet d'une notification d'accord si les conditions d'adhésion sont réunies (6 mois d'adhésion avant le fait générateur du conflit), ou d'un rejet statutaire dans le cas contraire.

Le paiement des dossiers juridiques est passé de 814 752,16 € en 2014 à **1 319 763,63 € en 2015**. Cette augmentation témoigne de l'effort de rationalisation dans le traitement des

dossiers et de la campagne menée en 2015 pour effectuer tous les paiements des dossiers qui restaient en attente de validation. L'ensemble des retards a pu ainsi être traité avant la phase de clôture de l'exercice.

Branche « Autres prestations »

Dossiers « rétro-adhérents »

Les dossiers rétro-adhérents représentent aujourd'hui environ un tiers des dossiers déposés au titre du soutien individuel contre près de la moitié jusqu'il y a encore 3 ans.

Rappelons que cette défense ne peut être assurée que par des défenseurs agréés, la CNAS versant un forfait unique à la structure de défense ayant passé un contrat avec elle, et ce quel que soit le nombre d'instances judiciaires du dossier.

Les dossiers de défense individuelle avec recours à un défenseur agréé sont instruits lors de la première demande de paiement : si les conditions d'adhésion sont réunies (6 mois d'adhésion avant le fait générateur du conflit) le dossier est pris en charge au titre de la prestation « soutien à l'adhérent », dans le cas contraire et si les cotisations rétroactives et la souscription d'un PAC sont avérés, le dossier est pris en charge au titre du « rétro-adhérent ». En 2015, 787 dossiers par défenseur syndical ont été déposés en baisse par rapport à 2014 (840 dossiers déposés).

Les sommes consacrées à la défense au titre des rétro-adhérents ont été de **88 495 €** pour les dossiers traités en 2015.

Précisons enfin que la CNAS prend en charge également l'intégralité de l'abonnement à « Action Juridique » pour les défenseurs agréés qui ne sont pas par ailleurs Conseillers Prud'hommes. Les dépenses sur ce poste en 2015 ont été de **38 297 €**.

Dossiers « Victimes »

Ces dossiers ont pour but d'aider financièrement les militants subissant dans le cadre d'une responsabilité syndicale une mise à pied avec perte de salaire ou un licenciement. En 2015, **11 dossiers** ont été ouverts (13 en 2014 et 15 en 2013). L'aide apportée par la CNAS en 2015 est restée inférieure à 2 mois de prise en charge pour la grande majorité de ces dossiers. Il faut cependant noter que 3 militants bénéficient d'une aide de la CNAS depuis plusieurs mois, dont 2 dont les dossiers ont été ouverts en 2012. Les sommes versées par la CNAS en 2015 s'élèvent à **29 275,07 €**, montant à peu près identique à celui versé en 2014 (30 853,10 €).

Assurances

Ce poste recouvre :

L'assurance « responsabilité civile syndicats » qui couvre toutes les structures (y compris pour la responsabilité civile « employeur ») lorsqu'elles sont amenées à louer temporairement une salle, ainsi que les fautes ou défaillances des défenseurs juridiques agréés dans le cadre d'un dossier CNAS, L'assurance « vie syndicale » qui protège l'ensemble des adhérents participant à une initiative CFDT quelle qu'elle soit, l'assurance « vie professionnelle » couvrant tous les adhérents en cas de poursuite pénale dans le cadre de leur exercice professionnel.

Le montant en 2015 a été de **59 950,00 €** presque identique à celui de 2014 (**58 917,85 €**). Rappelons qu'une baisse significative avait eu lieu en 2012, suite à l'analyse faite avec la MACIF de nos contrats, au regard du risque assurantiel, ce qui explique une forte diminution de ce poste de dépenses, qui était auparavant de 103 550 €.

Contrat Assurance MACIF	Nombre de dossiers déposés en 2015
Responsabilité civile des syndicats	4
Vie Syndicale	1
Vie professionnelle	4

Frais de Gestion

Les frais de gestion couvrent les dépenses liées aux frais de personnel de l'unité CNAS, d'une partie du service juridique et du service informatique ainsi que les frais de fonctionnement : loyer, téléphone, frais d'impression et les dépenses liées aux réunions. Il faut signaler une diminution des charges informatiques, (**96 678,20 €** en 2015 contre 275 406,11 € en 2014, et 517 394,16 € en 2013).

Le total des frais de gestion pour 2015 s'élève à **1 448 178,80 €** contre 1 497 443,37 € en 2014 et 1 607 486,90 € en 2013. Les produits financiers de la réserve de financement permettent sans difficulté de couvrir ces frais.

Provision des dossiers

En 2015 une nouvelle méthode de provision des dossiers a été mise en place suite à une extraction statistique effectuée sur l'application informatique de la CNAS. Celle-ci a permis de compter le nombre de dossiers par millésime et de calculer le coût moyen des dossiers terminés selon les décisions de prise en charge. Après reprise des provisions de l'exercice précédent, de nouvelles provisions ont été passées au 31/12/2015 comme suit :

Provisions sur dossiers « soutien à l'adhérent » :	1 136 348,14 €
Provisions sur dossiers « rétro-adhérents » :	1 379 797,76 €
Provisions sur dossiers « intérêt général ou collectif » :	721 594,92 €
Provisions sur dossiers « droit syndical » :	1 331 345,82 €
Provisions sur dossiers juridiques en instruction :	2 179 391,76 €
Reprise des provisions 2015 ^(*) :	-7 753 309,96 €
Ecart de provisions 2014/2015 :	-1 004 831,56 €

Une campagne auprès des syndicats pour la clôture des dossiers juridiques indiqués comme étant « en cours » mais qui sont en réalité terminés ou sans suite sera réalisée en 2016 afin de d'éviter de provisionner inutilement des dossiers.

() Changement de méthode d'enregistrement des provisions des dossiers en cours : on reprend la provision N-1 en intégralité et on inscrit en charge la totalité des dossiers non résolus (6 748 k€).*

Total des dépenses

Au total, le nombre de dossiers ouverts à la CNAS en 2015, toutes prestations confondues, s'élève à **2117**, contre 2159 en 2014. Ce qui reste dans les chiffres habituellement constatés.

Après ajustement des différentes provisions, les dépenses 2015 s'élèvent à **5 772 829,01 €**.

BUDGET CNAS - COMPARATIF DES EXERCICES

Valeur en €

	CONGRES	2010		2011		2012		2013		2014		CONGRES	2015	
DEPENSES														
Grève	28%	84 753,00	4%	342 117,00	19%	112 644,00	9%	55 399,00	4%	31 663,66	3%	15%	131 480,00	6%
Grèves provision de lissage														
Adhérents	45%	394 205,63	74%	512 319,09	62%	322 403,75	67%	400 445,62	74%	324 576,20	67%	45%	337 883,43	59%
Tactique		466 760,02		280 544,81		400 085,20		264 219,76		160 244,40			266 225,90	
Droit syndical		625 214,64		309 683,55		134 184,23		277 569,71		329 931,56			715 654,30	
Action	10%	32 452,50	2%	28 757,97	2%	0,00	3%	0,00	0%	38 250,00	10%	10%	0,00	0%
Provision action						44 430,00				89 250,00			0,00	
Victimes		13 601,97	19%	14 558,80	17%	16 859,43	20%	18 972,72	22%	7 876,69	20%		29 275,07	10%
Assurance	17%	103 550,00		103 550,00		59 950,00		59 950,00		58 917,85		17%	59 950,00	
Rétro adhérents		225 990,00		132 665,00		183 650,00		171 870,00		159 600,00			88 495,00	
Abt Défenseurs AJ		46 079,00		42 241,01		0,00		30 625,00		12 804,00			38 297,00	
Réponse à la carte												13%	576 199,84	
Gestion	100%	1 068 756,44	100%	1 267 784,73	100%	1 670 695,41	100%	1 607 486,90	100%	1 497 443,37	99%	100%	1 448 178,80	74%
Divers Régularisation		7 521,21		3 044,82		3 039,03		1 135,16		10 921,23	1%		0,00	0%
TOTAL DEPENSES		3 068 884,41		3 037 266,78		2 947 941,05		2 887 673,87		2 721 478,96			3 691 639,34	
Règlements dossiers antérieurs		1 814 902,35		2 013 557,00		2 548 872,82		2 868 467,21		1 151 348,85			0,00	
Provisions dossiers en cours d'instruction		79 407,34		548 844,85		21 019,59		189 176,31		315 293,91			0,00	
Dotations aux provisions													6 748 478,40	
Dotations amortissements Immeuble Belleville										1 212 950,98			1 089 656,44	
RECETTES														
Cotisations Actifs		6 047 418,10		6 251 125,78		6 384 925,61		6 430 392,61		6 460 008,74			6 637 635,81	
Cotisations Retraités		98 859,24		102 472,54		105 903,92		108 771,31		110 804,78			112 766,30	
Contribut° réserve financement		1 676 900,00		1 676 900,00		1 676 900,00		1 676 900,00		1 676 900,00			1 676 900,00	
Produits financiers		1 202 180,77		336 203,37		745 667,61		465 414,04		784 932,27			557 016,94	
Divers		100 975,33		60 263,36		60 866,07		60 436,16		81 435,68			74 692,64	
TOTAL RECETTES		9 126 333,44		8 426 965,05		8 974 263,21		8 741 914,12		9 114 081,47			9 059 011,69	
Produits sur exercice antérieur		1 750,00		3 350,00		3 044,82		667,24		253,35			0,00	
Reprises de provisions		1 644 827,46		1 933 281,56		1 546 086,97		1 304 577,26		1 268 508,23			7 753 309,96	
Contribut° au PV et MV latentes						-1 121 000,00		0,00		0,00			0,00	
RESULTAT EXERCICE		5 809 716,80		4 763 927,98		3 884 561,54		4 101 841,23		4 981 770,35			5 282 547,47	
RESERVE FINANCEMENT														
Réserve Branche Action		50 746 829,94	121%	54 608 230,88	130%	57 228 446,42	137%	57 228 446,42	137%	58 867 784,32	140%		64 135 749,89	153%
Réserve pluriannuelle		4 797 740,40		5 949 332,43		6 606 022,43		7 229 754,46		7 812 194,46			8 394 634,46	
RESERVE ACT° après affectat°		25 000,00												
RESERVE DE GREVE		5 371 740,40												
Réalisée		104 451 840,00	100%	105 807 493,00	100%	107 533 579,00	96%	109 372 350,00	98%	111 328 516,34	39%		113 284 682,68	38%
Besoin théorique		104 451 921,82		105 924 354,00		112 444 003,64		111 909 620,00		287 751 030,00			294 510 769,00	

II – D) BUDGET SOLIDARITE SYNDICALE MONDIALE

Ce budget est alimenté par 0,87% de la cotisation moyenne et a pour objet d'aider à la structuration du mouvement syndical dans des pays émergents. Ce budget peut également être sollicité pour des opérations exceptionnelles à visée, strictement humanitaires.

Une partie des moyens disponibles est affectée au co-financement de projets mis en œuvre par l'Institut Belleville. Cette association, concourant au même objet que la SSM, a été mise en place par la Confédération afin d'accéder à des financements d'organismes extérieurs et de faciliter les coopérations avec d'autres organisations non gouvernementales.

Valeur en €

	Réalisé 2014	Réalisé 2015
a) AIDE A DES SYNDICATS (ou à des ONG) pour organisation réunions, congrès, ou leur participation à des rassemblements ou initiatives régionales ou mondiales	22 650,00	10 000,00
b) AIDE A DES MILITANTS DE SYNDICATS en situation personnelle difficile (liberté, menaces, santé, etc.)	5 284,99	5 710,31
c) ACTIONS DE SOLIDARITE organisées par la CSI ou des régionales de la CSI	5 000,00	
d) Frais de fonctionnement budget SSM	94 552,42	108 448,26
e) Contribution fonctionnement Institut Belleville Hors Projet	312 206,48	135 000,00
f) Financement projets Institut Belleville	109 284,82	210 000,00
g) AIDE A UNE (ou des) ORGANISATIONS (FD/URI) engageant des actions répondant aux libellés a) ou b) 5% du budget géré sur une durée de mandat (4 ans) ; les parts non dépensées sur une année seraient reportées sur les années restantes du mandat.		
<i>sous-total CHARGES (hors f) actions coopération Institut Belleville</i>	439 693,89	259 158,57
TOTAL CHARGES	548 978,71	469 158,57
TOTAL RECETTES	655 736,99	673 997,39
RESULTAT	106 758,28	204 838,82

II – E) BUDGET FONDS D'ORGANISATION

La charte financière a prévu de mutualiser une partie des ressources des cotisations, 1,42% de la cotisation moyenne mensuelle réelle, pour inciter les organisations à relayer des priorités de développement fixées par le Bureau National sur proposition de la Commission Confédérale d'Organisation. Ces ressources viennent en complément des recettes affectées au développement par les syndicats, fédérations et régions.

Les orientations sont fixées pour six ans et les contrats avec les organisations sont passés pour trois ans.

L'augmentation de la partie fonctionnement est due à la partie des amortissements immobiliers affectés à cette part.

Le plan couvre six années qui vont de 2009 à 2014, + 2015 année de transition.

<i>Valeurs en Euros</i>	Versé 2009	Versé 2010	Versé 2011	Versé 2012	Versé 2013	Versé 2014	Versé 2015	Objectifs	Réalisé
AXE 1									
Organisation interpro	37 000,00	30 000,00	23 000,00	35 000,00	30 000,00	40 000,00	93 865,74	4%	6%
Organisation des syndicats	66 300,00	57 200,00	44 100,00	62 600,00	57 900,00	53 200,00	87 200,00	8%	9%
Priorités Nationales	131 000,00	107 250,00	91 500,00	122 500,00	122 050,00	109 700,00	128 044,80	17%	16%
Coopération Fédérales	15 000,00	13 000,00	12 000,00	15 000,00	13 000,00	12 000,00	17 100,00	3%	2%
Dom Tom"	10 000,00			7 100,00				2%	0%
AXE 2									
Initiatives Pro Interpro	431 565,00	330 130,00	258 413,00	349 244,00	321 737,00	269 411,00	300 195,00	48%	45%
PME TPE	38 000,00	40 000,00	33 000,00	38 800,00	36 000,00	32 500,00	74 836,00	5%	6%
AXE 3									
Jeunes et renouvellement	80 890,00	68 890,00	52 540,00	47 750,00	82 623,84	87 300,00	101 190,00	10%	10%
Mixité	55 500,00	35 500,00	21 000,00	43 025,00	35 750,00	27 500,00	98 482,50	5%	6%
Sous total	865 255,00	681 970,00	535 553,00	721 019,00	699 060,84	631 611,00	900 914,04		
Fonctionnement/Amortissement	138 594,08	149 667,28	276 524,44	370 273,38	371 029,27	370 550,96	353 557,70		
TOTAL DEPENSES	1 003 849,08	831 637,28	812 077,44	1 091 292,38	1 070 090,11	1 002 161,96	1 254 471,74	100%	100%
RECETTES COTISATIONS	966 673,06	998 966,57	1 033 115,54	1 055 257,38	1 062 553,54	1 067 103,95	1 097 038,31		
DIVERS régulations	50,25	23 979,67	20 987,90	25 000,00	24 922,68	23 973,94	24 947,28		
TOTAL RECETTES	966 723,31	1 022 946,24	1 054 103,44	1 080 257,38	1 087 476,22	1 091 077,89	1 121 985,59		
REPRISE DE PROVISION	-37 125,77	191 308,96	242 026,00	-11 035,00	17 386,11	88 915,93	-132 486,16		

III – BIERVILLE

La fréquentation du centre s'est élevée à 13 841 journées en 2015, contre 14 694 en 2014. Cela représente une baisse de 5,80 % par rapport à 2014.

Les contrats initiaux prévoyaient 22 759 journées d'activité. Le réalisé a cependant été réduit de 8 918 journées se décomposant en :

- 6020 journées pour des sessions annulées,
- 2898 journées pour des baisses d'effectifs des sessions maintenues.

L'activité réalisée représente 60,82 % du prévisionnel, contre 63,92% en 2014. De ce point de vue, on assiste à une dégradation de la situation qui se confirme depuis quelques années.

Le compte de résultat présente un déficit de 262 400 € contre 203 443 € en 2014, soit une augmentation du déficit de 58 957 €.

Résultats comparés

Exercices	2011	2012	2013	2014	2015
Nbre de journées réalisées	14 801	13 716	14 823	14 694	13 841
CHARGES	1 602 575 €	1 664 881 €	1 797 984 €	1 850 649 €	1 905 443 €
PRODUITS	1 569 197 €	1 499 877 €	1 666 229 €	1 647 206 €	1 643 043 €
RESULTAT	-33 378 €	-165 004 €	-131 755 €	-203 443 €	-262 400 €